



**CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2022**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
N° 07 BIS
PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2021- 2026 - RÉVISION ANNUELLE**

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers municipaux		
		En exercice	Présents	Votants
8 décembre 2022		33	27	30

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 15 décembre 2022 à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle Molière en séance publique sous la présidence de M. Jean CAYRON, Maire.

Etaient présents : M. CAYRON, M. GNERUCCI, M. MASSON, M. BACQUET, Mme LOUISA, M. PRIARONE, Mme PICQ, Mme DEMONEIN, M. BUSNEL, Mme STEINMETZ, M. SAVIO, Mme BOUVARD, M. BENHAMOU, Mme LELEU, Mme TESSONNEAU, M. MERIMECHE, M. BESSERER, M. LEMAITRE, Mme SCHWALLER, Mme METIVIER, Mme LEGRAND, M. FABRE, M. DAMO, M. FLECHE, Mme SUCHET, M. TISSIER, M. GUÉRIN.

Absents avant donné pouvoir : Mme Isabelle NOURI à M. Yoann GNERUCCI, Mme Marie-Line BIANCHI à M. Christian BESSERER, M. Olivier COUTANT à M. Ken TISSIER.

Absents : M. LUCHINI, Mme AUZOLAT, Mme ICHARD.

Secrétaire de séance : M. Elio DAMO

Monsieur BACQUET soumet aux membres du Conseil Municipal le rapport suivant :

VU la délibération municipale n° 16 du 10 décembre 2020, approuvant le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) pour la période 2021-2026,

VU la délibération municipale n° 14 du 16 décembre 2021, approuvant la révision annuelle du PPI,

VU l'avis favorable de la commission extra-municipale finances publiques budget du 12 décembre 2022,

CONSIDERANT que le PPI a été élaboré après recensement des projets et des besoins d'investissement de la Commune,

CONSIDERANT qu'à partir de ce recensement, la Municipalité s'est attachée à prioriser les projets et à optimiser les phasages de dépenses et recettes pour la période considérée,

AR Prefecture

083-218301075-20221215-DEL151220227BIS-DE
Reçu le 17/01/2023

CONSIDERANT que les objectifs liés à la capacité financière de la Commune ont été affinés, notamment en relation avec les subventions d'investissement possibles, l'épargne nette et la capacité d'autofinancement, la nécessité de maîtriser l'endettement et de maintenir la capacité de désendettement à un niveau soutenable,

Il est précisé qu'au cours des travaux des diverses instances, des arbitrages ont porté sur le niveau de priorité retenu, sur la valorisation des phasages de dépenses et enfin sur la temporalité du lancement d'un projet.

Au regard de la capacité d'investissement déterminée, les projets « phares » retenus portent sur l'extension des groupes scolaires et les réfectoires du Village et de la Bouverie, ainsi que sur le réaménagement des crèches, la Municipalité souhaitant, au cours de cette mandature, mettre en œuvre des réalisations au bénéfice des générations futures.

Compte tenu du contexte financier évolutif, de l'avancement des projets et des éventuelles nouvelles opportunités, une clause de revoyure annuelle du plan pluriannuel d'investissement est indispensable.

Ce document de pilotage a fait l'objet d'une révision fin 2021 portant essentiellement sur des modifications de temporalité de réalisation des projets initialement retenus et sur des ajouts d'acquisitions foncières pertinentes.

Compte tenu de l'éligibilité de la Commune au programme « Petites Villes de Demain » et de son état d'avancement, la révision actuelle du PPI porte essentiellement sur l'intégration, en fonction des capacités financières et de l'objectif de désendettement de la collectivité, de certaines réalisations issues de ce dispositif, sans pour autant remettre en question les projets initiaux.

L'état détaillé faisant l'objet de la présente révision est annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE le plan pluriannuel d'investissement révisé tel que joint en annexe de la présente délibération.

24 voix POUR

6 ABSTENTIONS (M. Ken TISSIER, Mme Isabelle SUCHET, M. Guillaume GUERIN, M. Olivier COUTANT, M. Jean-Michel BENHAMOU, M. Didier LEMAITRE).

A l'unanimité

ROQUEBRUNE SUR ARGENS, 15 décembre 2022



Le Maire,
Jean CAYRON

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (Décret n°83-1025 du 28/11/1983).
le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.*

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS

	2021	2022	Réalisé 2022 au 31/12/2022	2023	2024	2025	2026
AMENAGEMENTS URBAINS							
Voiries générales	470 000,00 €	760 000,00 €	508 500,00 €	1 200 000,00 €	1 200 000,00 €	1 200 000,00 €	1 200 000,00 €
Réfection route de marchandise (solde)	230 000,00 €						
Voie de contournement (études et acquisitions foncières)				80 000,00 €	80 000,00 €	1 300 000,00 €	1 300 000,00 €
Eclairage public	502 569,00 €	472 536,00 €	356 616,88 €	435 296,00 €	397 032,00 €	360 914,00 €	361 118,00 €
Aménagement lac de l'Aréna		0,00 €	16 120,00 €	420 000,00 €	180 000,00 €	0,00 €	
Enfouissement réseaux	100 000,00 €	100 000,00 €	13 900,52 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
Aménagement de pistes cyclables à la Bouverie	0,00 €	0,00 €		55 000,00 €	85 000,00 €	65 000,00 €	65 000,00 €
Abri-bus PMR	41 667,00 €	0,00 €		41 667,00 €	41 667,00 €		
Pose de la fibre	50 000,00 €	50 000,00 €		50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
Aménagements de parkings (Pré Chevaux, Clavel, St Anne, Micocoulier, Roumanille et St Roch)				400 000,00 €			
Achat terrain zone extension crues				400 000,00 €			
Acquisition de fonciers agricoles	100 000,00 €	150 000,00 €		150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €
BATIMENTS COMMUNAUX							
Aménagement du guichet unique	91 790,00 €		12 191,78 €				
Maison du Terroir				250 000,00 €	615 000,00 €	300 000,00 €	
Construction du gymnase Cabasse				328 250,00 €	328 250,00 €	328 250,00 €	328 250,00 €
Réfection de la salle Calandri							300 000,00 €
Regroupement des services municipaux (pour mémoire)							
Construction d'une gendarmerie							100 000,00 €
Extension du groupe scolaire au village (y compris réfectoire)	100 000,00 €	150 000,00 €	3 000,00 €	750 000,00 €	1 500 000,00 €	1 400 000,00 €	850 000,00 €
Extension du groupe scolaire à la Bouverie (y compris réfectoire et crèche)		300 000,00 €	13 704,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	0,00 €
Réaménagement de la crèche du village						240 000,00 €	240 000,00 €
Rénovation salle Eléa Perrin - maison des jeunes	10 000,00 €	40 000,00 €	2 009,87 €	40 000,00 €			
Accessibilité programmée (handicap)	90 852,00 €	33 722,00 €		28 102,00 €	10 950,00 €	60 240,00 €	
Aménagement Maison Avois				150 000,00 €			
Acquisition propriétés bâties	350 000,00 €	1 100 000,00 €	290 672,44 €	230 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL PROJETS STRUCTURANTS	2 136 878,00 €	3 096 258,00 €	1 208 777,49 €	6 108 315,00 €	5 737 899,00 €	6 554 404,00 €	5 044 368,00 €
Besoins des services dont	2 300 000,00 €	2 300 000,00 €		2 550 000,00 €	2 550 000,00 €	2 550 000,00 €	2 550 000,00 €
rénovation de voirie	350 000,00 €	350 000,00 €		300 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €
rénovation de bâtiments	400 000,00 €	400 000,00 €		400 000,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €
logiciels et matériels informatiques	255 000,00 €	255 000,00 €		255 000,00 €	255 000,00 €	255 000,00 €	255 000,00 €
renouvellement parc auto tous services	100 000,00 €	100 000,00 €		100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
débroussailllements	130 000,00 €	130 000,00 €		130 000,00 €	130 000,00 €	130 000,00 €	130 000,00 €
entretien équipements sportifs	50 000,00 €	50 000,00 €		50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
autres (meubliers, équipements divers, études diverses...)	1 015 000,00 €	1 015 000,00 €		1 315 000,00 €	1 315 000,00 €	1 315 000,00 €	1 315 000,00 €
TOTAL BESOINS RECURRENTS	2 300 000,00 €	2 300 000,00 €		2 550 000,00 €	2 550 000,00 €	2 550 000,00 €	2 550 000,00 €
TOTAL BESOINS RECURRENTS + PROJETS	4 436 878,00 €	5 396 258,00 €		8 658 315,00 €	8 287 899,00 €	9 104 404,00 €	7 594 368,00 €